

2019/12/09



Québec, le 9 décembre 2019

Monsieur Siegfried Peters Secrétaire général de l'Assemblée nationale Édifice Pamphile-Le May 1035, rue des Parlementaires, bureau 2.50 Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Candidate proclamée élue

Élection partielle - Circonscription électorale de Jean-Talon

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément à l'article 380 de la Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3), nous vous transmettons le nom de la candidate élue dans la circonscription électorale de Jean-Talon à la suite de l'élection partielle du 2 décembre 2019. Cette élection a été tenue en vertu du décret du gouvernement pris en date du 28 octobre 2019.

Conformément au deuxième alinéa de cet article, « Le candidat proclamé élu devient membre de l'Assemblée nationale à partir de la réception par le secrétaire général de l'Assemblée nationale de la liste des candidats proclamés élus ».

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le directeur général des élections,

Pierre Reid

p.j. Document afférent à la candidate élue

Édifice René-Lévesque 3460, rue de La Pérade Québec (Québec) G1X 3Y5 Tél.: 418 644-1090

Sans frais: 1844 644-1090

Téléc.: 418 643-7291

Loi électorale

Candidate proclamée élue

Élection partielle dans la circonscription électorale de Jean-Talon

* * * * *

Conformément aux dispositions de l'article 380 de la Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3), nous donnons avis que la candidate ci-après désignée a été élue lors de l'élection partielle tenue le 2 décembre 2019.

* * * * *

Candidate élue	Appartenance politique
Joëlle Boutin	Coalition avenir Québec – L'équipe François Legault

¹ Élection tenue à la suite de la démission de M. Sébastien Proulx.

Québec, le 9 décembre 2019